

Discours CMP 24 juillet 2014

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Nous voici au terme du processus législatif. Neuf mois, une durée normale en définitive.

Les débats ont en effet été riches, je remercie tous ceux qui y ont participé avec leur expertise et leurs convictions, ainsi que vous-même, madame la présidente, qui nous avez aidé à tenir les délais.

La profession comme la société attendaient ce texte. Peu de secteurs mêlent ainsi étroitement dimension économique, sociale et citoyenne. L'agriculture a un impact sur les paysages, sur l'organisation de 80 % de notre territoire et touche directement au vivant. D'où le caractère passionné de certains débats.

L'agriculture questionne l'ensemble de nos choix de société, les caractéristiques de notre modèle de développement.

Deux lectures conclues par une commission mixte paritaire : il fallait cela pour peaufiner ce texte, lui donner les moyens de ses ambitions.

Une loi, c'est d'abord un cadre juridique ; c'est aussi un outil dont doivent se saisir les acteurs, qui doit susciter leur envie de former des projets. J'ai défendu un cadre souple pour les GIEE, afin de laisser toutes les options ouvertes, de donner aux agriculteurs la liberté de contractualiser avec les collectivités territoriales. La loi est réussie lorsque les acteurs s'en saisissent pour créer du nouveau.

André Chassaigne, citant René Char, rappelait que « de l'inachevé bourdonne l'essentiel ».

Cette loi peut se résumer en quatre piliers : produire, enseigner, rechercher et développer autrement...

Ce texte encourage d'abord les nouveaux modèles de production dans le respect de la triple exigence économique, sociale, environnementale. L'environnement n'est pas une contrainte ; comme le dit Ségolène Royal, l'écologie ne doit pas être punitive, nous devons bâtir une écologie positive. La lutte contre l'antibiorésistance, la mise en oeuvre du plan Ecophyto sont d'impérieuses nécessités mais il faut avant tout, par un autre modèle, limiter le recours à ces produits ! Cela vaut aussi pour l'azote.

Le Grenelle de l'environnement a paradoxalement donné lieu à une augmentation de la consommation de produits phytosanitaires. C'est qu'il faut changer les méthodes de production en profondeur !

Enseigner autrement, ensuite. L'enseignement agricole assure la promotion sociale et débouche sur l'emploi. L'acquisition progressive des diplômes a pour but de faire progresser l'élève, sans se contenter de le juger.

Rechercher autrement. J'ai toujours défendu l'innovation et la recherche. L'agro-écologie offre d'immenses possibilités. Après la seconde guerre mondiale, il fallait produire pour mettre fin à la pénurie : il y eut un temps où l'on distribuait des tickets de rationnement. Il fallait importer. Les grandes lois d'orientation d'Edgar Pisani ont eu pour objectif de développer la production. Désormais, notre responsabilité est d'encourager une nouvelle mutation, après le développement du machinisme agricole et le recours à la chimie, imposé par la spécialisation et la lutte contre la concurrence naturelle. Nous valorisons désormais les mécanismes naturels : c'est un enjeu d'innovation considérable, auquel répond la création de l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF). Un colloque mondial sera organisé sur ces questions le 19 septembre prochain.

Développer autrement, enfin. Après la seconde guerre mondiale, le développement s'est appuyé sur le syndicalisme agricole et la JAC. Nous devons suivre cette voie, au service du « produire autrement ». C'est au coeur de cet inachevé que bourdonnera l'avenir. Grâce aux GIEE, aux nouvelles conditions d'installation, au nouveau rôle des SAFER, au service des nouvelles générations.

Le registre agricole a suscité de vifs débats. Nous avons été prudents. J'y vois un atout pour la reconnaissance des agriculteurs, pour l'avenir.

La forêt française, l'une des plus importantes d'Europe, est un enjeu majeur, alors que notre compétitivité décline. Mobiliser le bois, valoriser notre ressource dans une perspective économique et écologique : la création du fonds stratégique y pourvoira. Les équilibres sylvo-cynégétiques ont été redéfinis, grâce aux échanges qui ont eu lieu ici grâce à MM. Mirassou et Leroy.

Deux grandes productions sont nécessaires aux outre-mers : la canne à sucre et la banane. Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) aura vocation à diversifier nos productions.

Ne pas s'en tenir à fixer des normes mais donner envie de porter des projets : c'est cela, aussi, la vertu de la loi.

Pour toutes ces raisons, je me réjouis de la tenue des discussions. Je rends hommage aux rapporteurs, au président Raoul. Je remercie tous les sénateurs et sénatrices qui

se sont engagés pour défendre notre agriculture et notre forêt. C'est une question vitale pour aujourd'hui, plus encore pour demain.

(Applaudissements sur les bancs socialistes et RDSE)